

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **DYVI LIVE**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Avenue Charles-Quint

N°: 576

Boîte:

Code postal: 1082

Commune: Berchem-Sainte-Agathe

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles, francophone

Adresse Internet: www.dyvilive.com

Numéro d'entreprise

BE 0537.225.986

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

20-11-2014

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du

21-05-2015

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2014

au

31-12-2014

Exercice précédent du

30-07-2013

au

31-12-2013

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C 5.1, C 5.2.1, C 5.2.2, C 5.2.3, C 5.2.4, C 5.3.3, C 5.3.4, C 5.3.5, C 5.3.6, C 5.4.1, C 5.4.2, C 5.4.3, C 5.5.1, C 5.5.2, C 5.8, C 5.13, C 5.16, C 5.17.2

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

EVS BROADCAST EQUIPMENT SA

BE 0452.080.178

Rue Bois Saint Jean 16

4102 Ougrée

BELGIQUE

Début de mandat: 30-07-2013

Fin de mandat: 30-07-2019

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

BAYERS Nicolas

JANSSEN Johannes

Reistraat 53
3620 Lanaken
BELGIQUE

Début de mandat: 30-07-2013

Fin de mandat: 14-10-2014

Administrateur délégué

COUNSON Michel

Rue Bois saint Jean 18
4102 Ougrée
BELGIQUE

Début de mandat: 14-10-2014

Fin de mandat: 14-10-2020

Administrateur délégué

BDO REVISEURS D'ENTREPRISES Soc.Civ. SCRL (B-00023)

BE 0431.088.289

Rue Waucomont 51
4651 Battice

BELGIQUE

Début de mandat: 30-07-2013

Fin de mandat: 19-05-2016

Commissaire

Représenté directement ou indirectement
par:

COLSON Christophe (A-02033)

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

* Mention facultative.

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>37.660,22</u>	<u>2.150,21</u>
Frais d'établissement	5.1	20		
Immobilisations incorporelles	5.2	21		
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	<u>37.660,22</u>	<u>2.150,21</u>
Terrains et constructions		22	27.977,86	
Installations, machines et outillage		23	9.682,36	2.150,21
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.4/5.5.1	28		
Entreprises liées	5.14	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>509.607,22</u>	<u>112.971,49</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		<u>60.000</u>
Stocks		30/36		60.000
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		60.000
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	<u>442.122,43</u>	<u>14.966,03</u>
Créances commerciales		40	440.526,3	
Autres créances		41	1.596,13	14.966,03
Placements de trésorerie	5.5.1/5.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	<u>61.890,82</u>	<u>12.088,71</u>
Comptes de régularisation	5.6	490/1	<u>5.593,97</u>	<u>25.916,75</u>
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>547.267,44</u>	<u>115.121,7</u>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>-85.750,2</u>	<u>-144.928,58</u>
Capital	5.7	10	100.000	100.000
Capital souscrit		100	100.000	100.000
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserve légale		130		
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14	-185.750,2	-244.928,58
			(+)/(-)	
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges	5.8	163/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>633.017,64</u>	<u>260.050,28</u>
Dettes à plus d'un an	5.9	17		107.500
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		107.500
Dettes à un an au plus	5.9	42/48	633.017,64	151.928,11
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	153.078,74	116.756,71
Fournisseurs		440/4	153.078,74	116.756,71
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	479.938,9	35.171,4
Impôts		450/3	327.993,62	
Rémunérations et charges sociales		454/9	151.945,28	35.171,4
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation	5.9	492/3		622,17
TOTAL DU PASSIF		10/49	<u>547.267,44</u>	<u>115.121,7</u>

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	1.695.240,64	403,88
Chiffre d'affaires	5.10	70	391.030	
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	5.10	74	1.304.210,64	403,88
Coût des ventes et des prestations		60/64	1.613.403,22	243.106,11
Approvisionnements et marchandises		60	392.930	0
Achats		600/8	332.930	60.000
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	60.000	-60.000
Services et biens divers		61	825.865,01	151.095,42
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.10	62	392.715,72	91.861,9
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	1.803,49	148,79
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	5.10	635/7		
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	89	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	81.837,42	-242.702,23
Produits financiers		75	1,63	71,05
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	5.11	752/9	1,63	71,05
Charges financières	5.11	65	22.328	2.297,4
Charges des dettes		650	16.119,18	858,68
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	6.208,82	1.438,72
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		9902	59.511,05	-244.928,58
Produits exceptionnels		76		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9		
Charges exceptionnelles		66		
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	59.511,05	-244.928,58
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	5.12	67/77	332,67	
Impôts		670/3	332,67	

Ann.

Régularisations d'impôts et reprises de provisions
fiscales

Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)

Prélèvements sur les réserves immunisées

Transfert aux réserves immunisées

Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
77		
9904	59.178,38	-244.928,58
789		
689		
9905	59.178,38	-244.928,58

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	-185.750,2	-244.928,58
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) 9905	59.178,38	-244.928,58
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	-244.928,58	
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792		
Affectations aux capitaux propres	691/2		
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) 14	-185.750,2	-244.928,58
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/6		
Rémunération du capital	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Autres allocataires	696		

**ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	28.868,5	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	8181		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	28.868,5	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	8241		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	890,64	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	8311		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	890,64	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22	<u>27.977,86</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	2.299
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	8.445	
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre	8182		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	10.744	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	8242		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	XXXXXXXXXX	148,79
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	912,85	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre	8312		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	1.061,64	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	23	9.682,36	

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS

Actions et parts

Valeur comptable augmentée du montant non appelé
Montant non appelé

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis
d'un mois au plus
de plus d'un mois à un an au plus
de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Leasing véhicule
Divers

Exercice
2.601,47
2.992,5

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P 100	XXXXXXXXXX 100.000	100.000

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
Catégories d'actions
nominatives

Codes	Montants	Nombre d'actions
	100.000	100
8702 8703	XXXXXXXXXX XXXXXXXXXX	

Actions nominatives
Actions au porteur et/ou dématérialisées

Capital non libéré

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101 8712	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX

Actions propres

Détenues par la société elle-même
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes
Détenues par ses filiales
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes

Codes	Exercice
8721 8722	
8731 8732	
8740 8741 8742	
8745 8746 8747	
8751	

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
Montant des emprunts convertibles en cours
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
Suite à l'exercice de droits de souscription
Nombre de droits de souscription en circulation
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Parts non représentatives du capital

Répartition
Nombre de parts
Nombre de voix qui y sont attachées
Ventilation par actionnaire
Nombre de parts détenues par la société elle-même
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761 8762	
8771 8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

EVS BROADCAST EQUIPMENT SA : 95 actions souscrites en numéraires, soit 95 000 euros
EVS BROADCAST EQUIPMENT LTD : 5 actions souscrites en numéraires, soit 5 000 euros

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

42

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	

Emprunts obligataires non subordonnés
 Dettes de location-financement et assimilées
 Etablissements de crédit
 Autres emprunts
 Dettes commerciales
 Fournisseurs
 Effets à payer
 Acomptes reçus sur commandes
 Dettes fiscales, salariales et sociales
 Impôts
 Rémunérations et charges sociales
 Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Codes	Exercice
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts

Dettes fiscales échues
 Dettes fiscales non échues
 Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
 Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	327.660,95
450	332,67
9076	
9077	151.945,28

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventes Broadcast		391.030	
Ventilation par marché géographique			
Europe		391.030	
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		403,88
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	2	1
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	1,8	1
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	3.473	623
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	164.649,78	39.000
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	47.173,97	11.708,45
Primes patronales pour assurances extralégales	622	891,52	191,04
Autres frais de personnel	623	180.000,45	40.962,41
Pensions de retraite et de survie	624		
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	89	
Autres	641/8		
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		
Frais pour l'entreprise	617		

RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS

RÉSULTATS FINANCIERS

Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement

Intérêts intercalaires portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différence de change et conversion de devises

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
6501		
6503		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
	5.558,99	

Exercice

RÉSULTATS EXCEPTIONNELS

Ventilation des autres produits exceptionnels

Ventilation des autres charges exceptionnelles

Exercice

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Perte fiscale récupérable :
DNA

Codes	Exercice
9134	332,67
9135	332,67
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	
	59.511,05
	978,74

Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**Sources de latences fiscales**

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives

Latences passives
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	185.750,02
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'entreprise (déductibles)
Par l'entreprise

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	212.914,61	31.178,48
9146	524.360,35	27.612,45
9147	55.063,23	14.264,14
9148		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	280/1		
Participations	280		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances sur les entreprises liées	9291	440.526,3	
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	440.526,3	
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	132.927,43	74.243,21
A plus d'un an	9361		60.000
A un an au plus	9371	132.927,43	14.243,21
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471	14.453,39	
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	282/3		
Participations	282		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

NEANT

Exercice
0

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances

Garanties constituées en leur faveur

Conditions principales des garanties constituées

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Conditions principales des autres engagements

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	5.105
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

EVS Broadcast Equipment SA
Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand
BE 0452.080.178
Rue Bois Saint Jean 13
4102 Ougrée
BELGIQUE

* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

Etat des personnes occupées**Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Au cours de l'exercice		Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs					
Temps plein		1001	1,8	1,8	
Temps partiel		1002			
Total en équivalents temps plein (ETP)		1003	1,8	1,8	
Nombre d'heures effectivement prestées					
Temps plein		1011	3.473	3.473	
Temps partiel		1012			
Total		1013	3.473	3.473	
Frais de personnel					
Temps plein		1021	392.715,72	392.715,72	
Temps partiel		1022			
Total		1023	392.715,72	392.715,72	
Montant des avantages accordés en sus du salaire		1033			

Au cours de l'exercice précédent		Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP		1003	1	1	
Nombre d'heures effectivement prestées		1013	623	623	
Frais de personnel		1023	91.861,9	91.861,9	
Montant des avantages accordés en sus du salaire		1033			

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel (suite)

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	2		2
110	2		2
111			
112			
113			
120	2		2
1200			
1201			
1202			
1203	2		2
121			
1210			
1211			
1212			
1213			
130			
134	2		2
132			
133			

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150		
151		
152		

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	1		1
210	1		1
211			
212			
213			

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305			
310			
311			
312			
313			
340			
341			
342			
343			
350			

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'entreprise	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

RÈGLES D'ÉVALUATION

1. Règles d'évaluation des comptes sociaux

1.1. Actif

Généralités

Les comptes annuels sont établis dans le respect de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 relatif aux comptes annuels des entreprises.

Frais d'établissement, immobilisations incorporelles et corporelles

Les frais d'établissement, les immobilisations incorporelles et corporelles sont repris dans le bilan à leur valeur d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

Rubrique Taux d'amortissement

Frais d'établissement 33 % à 100 %

Constructions 5 %

Frais d'architectes et experts 33 % à 100 %

Matériel roulant 20 % à 33 %

Logiciel et matériel informatique 25 % à 33 %

Mobilier et matériel de bureau 10 % à 33 %

Installations, machines et outillage 10 % à 33 %

Autres immobilisations corporelles 25 % à 33 %

Stocks

Les approvisionnements, produits finis et marchandises sont évalués à leur prix d'acquisition suivant la méthode FIFO, ou à la valeur du marché à la date de clôture de l'exercice lorsque cette valeur est inférieure.

Créances à un an au plus

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sur créances sont actées

lorsque la valeur de réalisation estimée de ces créances

semble être inférieure à leur valeur nominale et sont

reprises si elles ne sont plus nécessaires.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les placements de trésorerie et valeurs disponibles sont

inscrits à leur valeur nominale.

1.2. Passif

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour couvrir tous les

risques et pertes prévisibles auxquels la société est

exposée.

Dettes à plus d'un an et à un an au plus

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les provisions

fiscales et sociales sont fixées par l'évaluation de

la dette la plus probable.

1.3. Règles de conversion de l'actif et du passif

en devises

Les créances, dettes, placements de trésorerie et valeurs

disponibles en devises sont inscrits au bilan au cours de

la date de clôture. Tant les écarts de conversion positifs

que négatifs sont portés en compte de résultats.

1.4. Subsidés et avances récupérables

Conformément à l'avis 138/1 de la C.N.C., les avances

récupérables accordées par la Région Wallonne au profit

d'activités de recherche appliquée ou de développement

sont comptabilisées en produits d'exploitation, et

leur remboursement en charges d'exploitation.

Les subsidés en capital accordés par les autorités publiques

et relatifs à des investissements d'actifs corporels

sont pris en compte à partir de leur date d'attribution

et ensuite affectés en produits au prorata des amortissements.

Ils figurent dans les postes VII. Subsidés en

capital et IX B. Impôts différés et latences fiscales. Selon

les normes comptables, leur amortissement est imputé

en produits financiers et en prélèvements sur impôts

différés.

1.5. Contrat de location (DYVI comme bailleur)

L'existence d'un contrat de location au sein d'un accord est mise en évidence sur base de la substance de l'accord.

a. Locations financières

Lorsque des actifs sont loués sous contrat de location-financement, la valeur actualisée des paiements locatifs futurs est enregistrée comme

produits acquis (au sein des créances commerciales). La différence entre la créance totale brute (loyers et financement) et la valeur des

produits acquis est comptabilisée comme produit financier non acquis.

b. Locations simples

Lorsque des actifs sont mis en location sous un contrat de location simple, l'actif est inclus au bilan en fonction de sa nature. Le produit de

location est comptabilisé sur la durée de la location sur une base linéaire.

1.6. Autres produits d'exploitation :

La société a conclu avec EVS Broadcast Equipment SA un contrat d'agence avec effet au 1er janvier 2014 en vertu duquel la société est autorisée

à vendre les produits de EVS Broadcast Equipment SA moyennant le paiement par EVS Broadcast Equipment SA d'une rémunération s'élevant aux coûts

exposés par la société en relation avec les services fournis pour EVS Broadcast Equipment SA plus une marge de profit convenue entre la société

et EVS Broadcast Equipment SA.

La facturation à EVS Broadcast Equipment SA est reprise au sein des autres produits d'exploitation.

Dyvi Live SA

Société anonyme
Avenue Charles-Quint 576
1082 Berchem-Sainte-Agathe
Belgique
0537.225.986
Registre des personnes morales Bruxelles

(la société)

**Rapport annuel du conseil d'administration du 1er juin 2015 conformément
aux articles 95 et 96 du Code des Sociétés**

1. INTRODUCTION

Le conseil d'administration de la société a l'honneur de présenter le présent rapport (le *rapport*) aux actionnaires de la société afin de rendre compte de sa gestion de la société durant la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 (l'*exercice*), en vue des résolutions écrites que les actionnaires de la société prendront à cet égard. Ce rapport a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des Sociétés.

2. RAPPORT

2.1 Affectation du résultat

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 59.178,38 EUR.

Puisque la perte de l'exercice précédent s'élevait à 244.928,58 EUR, nous vous proposons de reporter la perte s'élevant à 185.750,20 EUR à la prochaine année comptable.

2.2 Exposé sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la société, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes

2.2.1 Évolution des affaires, résultats et situation de la société

La société, dont l'actionnaire majoritaire est EVS Broadcast Equipment SA, a été constituée en vue d'assurer le marketing et la distribution de nouveaux produits audiovisuels produits par la société Scalable Video Systems GmbH, dont EVS

Broadcast Equipment SA est, depuis l'acquisition intervenue le 19 décembre 2014, l'actionnaire unique.

Malgré les prévisions figurant dans le rapport de gestion concernant l'exercice 2013, le produit audiovisuel développé par Scalable Video Systems GmbH n'a pu être finalisé pendant l'exercice 2014. Un nombre limité de ventes ont tout de même été effectuées mais les pronostics concernant la finalisation du produit laissent prédire que celui-ci ne sera pas en état d'être commercialisé avant le courant de l'année 2015.

Le bénéfice constaté dans ce rapport s'explique par le fait que la société a conclu avec EVS Broadcast Equipment SA un contrat d'agence avec effet au 1er janvier 2014 en vertu duquel la société est autorisée à vendre les produits de EVS Broadcast Equipment SA moyennant le paiement par EVS Broadcast Equipment SA d'une rémunération s'élevant aux coûts exposés par la société en relation avec les services fournis pour EVS Broadcast Equipment SA plus une marge de profit convenue entre la société et EVS Broadcast Equipment SA.

Vu les développements mentionnés ci-dessus, la société présente un bénéfice d'exploitation qui s'élève à 81.837,42 EUR et un bénéfice avant impôt de 59.511,05 EUR.

2.2.2 Principaux risques et incertitudes

Les risques et incertitudes encourus par la société sont essentiellement liés à l'accueil du marché quant aux produits audiovisuels que la société entend distribuer. En effet, cet accueil n'a pas pu être évalué correctement compte tenu du nombre limité de ventes intervenues en 2014.

La société ne présente cependant pas de risques majeurs en matière de crédit, de liquidité ou de trésorerie compte tenu du soutien financier apporté par EVS Broadcast Equipment SA à travers le contrat d'agence susmentionné.

2.3 Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Après la clôture de l'exercice, le conseil d'administration a soumis aux actionnaires un rapport en date du 1er juin 2015 conformément à l'article 633 du Code des Sociétés suite à la constatation en date du 11 mai 2015 d'une perte reportée de la société justifiant l'application de l'article 633 du Code des Sociétés. Les actionnaires de la société devront ensuite approuver la continuité des activités de la société par décisions écrites.

2.4 Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

La date de finalisation et de commercialisation des nouveaux produits audiovisuels produits par la société Scalable Video Systems GmbH est une circonstance susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

2.5 Activités en matière de recherche et de développement

Aucune activité en matière de recherche et développement n'a été effectuée par la société pendant l'exercice.

2.6 Succursales de la Société

La société n'a pas de succursales.

2.7 Justification de l'application des règles comptables de continuité

Le bilan fait apparaître une perte reportée. Conformément à l'article 96 du Code des Sociétés, le conseil d'administration juge que l'application des règles comptables de continuité est justifiée sur la base des prévisions de la société ainsi que de ses possibilités de financement au travers du groupe EVS.

2.8 Utilisation des instruments financiers

Il n'y a pas eu d'utilisation d'instruments financiers par la société.

2.9 Membre[s] du comité d'audit

Vu que la société n'a pas de comité d'audit (et n'est pas sous l'obligation d'en avoir un), il n'y a pas lieu de justifier l'indépendance et la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du comité d'audit.

3. DÉCHARGE

3.1 Décharge générale

Le conseil d'administration de la société propose aux actionnaires de donner décharge aux administrateurs et au commissaire de la société pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice.

3.2 Décharge spéciale

Le conseil d'administration de la société propose aux actionnaires de donner une décharge spéciale aux administrateurs (i) pour ne pas avoir convoqué l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à la date et selon les modalités prescrites par les

statuts de la société et le Code des Sociétés et (ii) pour autant que de besoin, pour toutes autres infractions aux statuts de la société ou au Code des Sociétés.

Ce rapport a été établi et approuvé par le conseil d'administration de la société au siège social de la société à la date mentionnée au début de ce rapport. Ce rapport a été signé en deux copies originales, une copie originale devant être tenue au siège social de la société, et l'autre copie originale devant être déposée auprès de la Banque Nationale de Belgique.



Michel Counson
Administrateur délégué



EVS Broadcast Equipment SA
Administrateur
Représentée par Nicolas Bayers
Représentant permanent

DYVI LIVE S.A.

**Rapport du commissaire à
l'assemblée générale de la société
pour l'exercice clos le 31 décembre 2014**

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE ANONYME DYVI LIVE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2014, le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe.

Rapport sur les comptes annuels - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la S.A. DYVI LIVE pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 547.267 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 59.178 EUR.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

4.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la S.A. DYVI LIVE au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Battice, le 1^{er} juin 2015



BDO Réviseurs d'Entreprises Soc. Civ. SCRL
Commissaire
Représentée par Christophe Colson